

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/01/21

Objet : 21 - Signature d'une convention de partenariat avec le groupe Alcie Bela pour l'organisation d'une première partie de concert à La Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal du 1er décembre 2023 portant délégation temporaire de fonction et de signature du 30 novembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire de la commune de Vire Normandie,

Vu le souhait de la Ville d'organiser une première partie de concert à La Halle Michel Drucker,

Décide

- De donner son accord à la signature d'une convention de partenariat conclue avec le groupe Alcie Bela, en sa qualité d'artistes, pour une prestation musicale de 25 minutes, en première partie du concert de Nach, qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, le samedi 10 février 2024 à 20h30, prestation réalisée sans contrepartie financière.

Fait à Vire Normandie, le 29 janvier 2024

Pour le Maire de Vire Normandie empêché
et par délégation
L'Adjointe au Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240212-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Nicole DESMOTTES

